

Informations de base

2025/2806(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Objection formulée conformément à l'article 114, paragraphe 3, du règlement intérieur: simplification du contenu et de la présentation des informations à publier sur les activités durables sur le plan environnemental et simplification de certains critères d'examen technique permettant de déterminer si des activités économiques ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux

Complétant [2018/0178\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
2.50.05 Assurances, fonds de retraite
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes
3.70.20 Développement durable

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution faisant objection à l'acte délégué		B10-0566/2025	11/12/2025	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2025)04568	04/07/2025	
Document annexé à la procédure	C(2025)5722	14/08/2025	
Document annexé à la procédure	C(2026)2684	20/04/2026	